

**REFERENTIEL MISSION
et Profil de Poste
de l'Animateur d'Insertion et de
Lutte contre les Exclusions**

Préambule

1. La jeunesse, le Département du Nord et la Fédération du Nord : Une ambition partagée.

La jeunesse représente pour le Nord un atout important et un facteur de dynamisme essentiel. En même temps la précarité des situations sociales dans le Nord, qui touche également fortement la jeunesse, justifie une mobilisation forte de tous, pour et avec les jeunes.

C'est ainsi que le Département du Nord a défini les grandes orientations d'une politique en faveur de la jeunesse pour la période 2007 -2011 dans laquelle les postes AILE sont identifiés dans le volet Atou's solidarité.

C'est pourquoi le Département du Nord et la Fédération des centres sociaux du Nord s'engagent, dans le cadre du protocole d'accord 2006-2012, dans une stratégie visant le dynamisme et la cohérence d'une grande politique en faveur des jeunes de 11 à 25 ans et souhaitent conjointement préciser le cadre d'intervention des Postes AILE.

2. Le centre social et le projet Jeunesse

Le projet centre social est un projet construit par des habitants bénévoles accompagnés par une équipe de salariés mobilisée autour d'un projet de développement social. Le projet jeunesse est un des volets du projet de centre social.

Trois objectifs très généraux permettent de définir le projet jeunesse du centre social:

- Favoriser l'autonomie des jeunes de 16 à 25 ans au travers de leur parcours d'insertion sociale et professionnelle
- Favoriser l'apprentissage des 11-16 ans dans leurs projets de loisirs éducatifs et de développement de la citoyenneté.
- Travailler sur le « vivre ensemble » sur un territoire en développant la capacité des jeunes à contribuer au développement de leur territoire et des personnes.

3. Accompagner les A.I.L.E - qualifier les projets jeunesse

Les Animateurs d'Insertion et de Lutte contre les Exclusions (AILE) sont parties prenantes de cette politique jeunesse impulsée par le Département en tant que porteurs de projet mais aussi en tant qu'acteurs du réseau partenarial existant autour de la jeunesse sur les différents territoires du Nord.

Le référentiel technique et la fiche de poste élaborés par le Département et la Fédération ont ainsi vocation à renforcer l'identité professionnelle de l'AILE et à faciliter les complémentarités entre les différents intervenants sociaux sur un même territoire.

Il vise bien sûr à aider l'AILE à construire et évaluer un projet jeunesse adapté aux situations locales et à favoriser l'implication des jeunes dans l'élaboration du projet.

Il permettra également de construire des espaces de travail et de qualification

Une réflexion est à engager pour ce qui concerne l'application de la loi n° 2007-297 du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance. En effet, celle-ci positionne le maire de la commune comme l'interlocuteur et le coordonnateur des interventions multiples en faveur d'une personne ou d'une famille dont l'aggravation des difficultés sociales, éducatives ou matérielles est constaté. Ces différentes dispositions nécessitent de poser clairement les règles éthiques et les valeurs communes permettant aux Poste AILE et aux travailleurs sociaux des UTPAS de partager les informations nécessaires aux interventions en faveur des familles et des jeunes informés préalablement.

Le Département et la Fédération s'associeront pour accompagner les centres sociaux du Nord dans cet ambitieux projet.

Le Référentiel Mission des Postes AILE

Ce référentiel technique se veut avant tout un document d'appui afin de poser un cadre d'intervention sur les pratiques de travail des postes AILE en tenant compte du changement de délégation de la Lutte contre les Exclusions à la Jeunesse mais également des orientations du Plan Jeunesse voté le 2 juillet 2007 (à développer concernant les grands axes du Rapport jeunesse).

Ce nouveau référentiel s'appuie sur le précédent référentiel élaboré en 2003, sur un travail technique entre les services du Département et la Fédération des Centres Sociaux du Nord mais également sur la participation d'un grand nombre de Postes AILE à 2 demi-journées de réflexions sur leurs pratiques.

Ce référentiel technique permet également de bâtir une fiche de poste opérationnelle sur laquelle les structures pourront se baser pour engager leur recrutement.

1. Une action dans le cadre d'un projet jeunesse clairement identifié

Le projet de développement du Centre Social inclut un projet jeunesse qui est élaboré de manière transversale et partenariale.

L'action du Poste AILE, au sein du Centre Social, est intégrée dans ce **projet jeunesse** qui traduit de façon concrète les actions d'animation, de prévention, d'insertion sociale et professionnelle à mettre en place tout au long du projet de développement du Centre Social. Le Poste AILE est garant du bon déroulement et de la mise en œuvre de ce projet en lien avec le secteur jeunesse du centre social quand il existe.

Les compétences du poste AILE peuvent être aussi utilement mises à contribution dans le soutien à l'élaboration de projets particuliers touchant différents publics afin d'intégrer les jeunes dans les différentes actions du Centre Social et du territoire dans le cadre de partenariats opérationnels.

- Le diagnostic et l'élaboration des axes d'intervention

Lors de l'élaboration du projet social du Centre Social (procédure d'agrément CAF), le poste AILE en lien avec l'équipe du centre doit proposer un projet jeunesse pour les 3 ou 4 ans à venir.

Ce projet repose sur un diagnostic qui doit contenir plusieurs dimensions :

- Une évaluation partagée notamment à l'interne sur la place des jeunes, les modalités d'accueil, les moyens, les méthodes de travail
- Les besoins des jeunes ciblés et l'appui à leurs projets en fonction des âges des publics et les interactions possibles au sein des autres secteurs du centre social
- Des éléments statistiques sur les problématiques des jeunes sur le territoire d'intervention (nombre de jeunes, taux de chômage...)
- Une analyse partagée avec les principaux partenaires dont notamment les UTPAS, la CAF et les villes qui participent au diagnostic et à l'élaboration des objectifs.

Les objectifs du projet jeunesse sont élaborés en concertation avec les principaux partenaires en fonction du diagnostic et du bilan des précédentes actions. Il s'agit de se donner des priorités d'interventions sur les 3 ou 4 ans et en cohérence avec le projet de développement du centre social. Ces objectifs pluriannuels seront déclinés annuellement ou parfois pluri annuellement par la mise en place d'actions à caractère individuel ou collectif.

- La mise en œuvre

Ces objectifs généraux pluriannuels seront déclinés annuellement par la mise en place d'objectifs opérationnels puis traduits en actions individuelles ou collectives. Le projet jeunesse doit néanmoins conserver un caractère souple de manière à pouvoir inclure des actions non prévues lors de l'élaboration du projet en fonctions des besoins.

- le rapport d'activité

Chaque année, le Poste AILE doit fournir un rapport d'activité, structuré autour de la déclinaison opérationnelle du projet jeunesse, qui fait état des projets mis en place pour l'année, des accompagnements effectués, des modes de coopérations et de partenariat.... Afin de faciliter l'élaboration de ce rapport par les Poste AILE mais également d'aider à la lecture de l'ensemble de ces rapports, il est proposé qu'une réflexion soit engagée sur une trame de rapport entre les services du Département, la Fédération des Centres Sociaux et des représentants des Postes AILE.

- L'évaluation du projet jeunesse

Au même titre que l'évaluation du projet de centre pour l'animation globale, le projet jeunesse doit être évalué de manière partenariale, il s'agit d'une étape essentielle et préalable à l'élaboration d'un nouveau projet. Cette évaluation est faite à l'issue du projet. Un référentiel de l'évaluation du projet jeunesse sera produit pour appuyer les Postes AILE dans cette pratique.

2. Le Poste AILE : une action en faveur de l'autonomie des 16- 25 ans

- Les jeunes de 16 à 25 ans constituent le public cible au travers d'une approche individuelle et/ou collective. Le Poste AILE doit porter une attention particulière pour les jeunes **les plus en difficultés** dans un objectif de mixité sociale et afin de favoriser leur autonomie.
- Dans une dimension de prévention plus précoce et sur un projet spécifique, la tranche d'âge peut être abaissée aux 11-16 ans pour ce qui concerne notamment des actions en faveur de l'apprentissage de la citoyenneté et éventuellement l'accès à des activités socio-sportives, éducatives et de loisirs.

3. Des modalités d'intervention à moduler en fonction du territoire

A. Une intervention du Poste AILE en fonction de la dynamique territoriale

Si les fonctions du Poste AILE peuvent être définies de manière générale pour l'ensemble des professionnels au plan départemental, il n'en demeure pas moins que les modalités d'intervention doivent être adaptées aux problématiques du territoire, des jeunes et des ressources partenariales sur le territoire.

- Les prises en charge des jeunes sont différentes en fonction du territoire : le territoire d'intervention est à prendre en compte car les besoins peuvent être différents selon que le Centre Social est situé sur un secteur rural ou péri urbain ou encore s'il est situé au coeur d'une agglomération, le type d'habitat, les origines des habitants doivent être prises en compte pour adapter l'intervention du Poste AILE.
- En fonction des problématiques des jeunes qui émergent à la fois du diagnostic du territoire et d'une écoute active de leurs besoins, les modalités d'intervention et les thématiques traitées peuvent être variées, elles sont néanmoins définies dans le projet jeunesse.
- Le travail engagé par le Poste AILE est très variable en fonction de la présence ou non sur le quartier d'un club de prévention, d'un Poste

Prévention Jeunesse, de services jeunes municipaux ...dans ce cadre les moyens sur le territoire doivent être articulés.

B. l'accompagnement individuel et collectif du jeune

Ces 2 modes d'accompagnement sont complémentaires : à la fois, il est nécessaire d'accompagner individuellement le jeune pour l'insérer dans les activités proposées par le Centre Social ou par des partenaires sur le territoire et dans d'autres cas, le passage par une action collective permet de faire émerger des problématiques qui peuvent être traitées dans le cadre d'un accompagnement individuel.

- L'accompagnement individuel : la prise en charge des jeunes dans une logique de parcours

Le poste AILE exerce une fonction de relais dans le cadre du parcours d'insertion et d'accès à l'autonomie du jeune auprès des partenaires plus spécialisés (club de prévention, mission locale, UTPAS...). Il peut répondre à des demandes dans le cadre d'une démarche ponctuelle mais il est surtout un appui pour le jeune afin de clarifier son projet et l'accompagner vers les structures de droit commun. Dans des situations particulières de type protection de l'enfance, il peut être amené à saisir les services plus spécialisés

Dans le cadre de cet accompagnement individuel, le poste AILE peut être amené à participer à des instances de coordination locale, autour de situations individuelles, mises en place par les services départementaux mais également en cas de besoin aux commissions techniques du Fonds Départemental d'Aide aux Jeunes.

- L'accompagnement collectif

L'animation doit se construire uniquement dans une logique d'accompagnement collectif des jeunes. La taille du Centre Social ainsi que l'existence d'un secteur jeunesse, conduisent à accentuer ou à minorer l'action du Poste AILE dans ce cadre. Ces actions d'accompagnements collectifs peuvent être de différentes natures :

- Des actions éducatives menées sous forme de forum, de groupe de travail, d'ateliers, de stage...
- Des actions d'insertion sociale et professionnelle par le biais de divers supports pédagogiques
- Des actions préventives et thématiques (santé, citoyenneté...) sous des formes appropriées aux objectifs et moyens (expositions, débats, temps de sensibilisation) (santé, toxicomanie...)

C. le travail en transversalité au sein du Centre Social

Le Poste AILE a pour fonction l'implication des jeunes au sein du projet du centre. Il promeut également en lien avec les autres secteurs des actions transversales qui

doivent s'inscrire de manière durable dans le projet et ne pas être limité à un temps festif particulier.

D. le travail au sein du territoire

Le développement social local et l'inscription du Centre Social au sein du territoire contribuent à favoriser les projets en lien avec la population et notamment des jeunes.

Le poste AILE a un rôle d'accompagnement à l'élaboration de projets par les jeunes eux-mêmes, il est pour cela attentif à l'écoute de leurs besoins et de leurs attentes. Cette implication des jeunes au sein des projets du territoire ou dans des actions de revalorisation de ceux-ci permet également de faire évoluer l'image parfois négative qui peut être associée à la jeunesse.

Pour être au plus près des jeunes et notamment ceux les plus éloignés des structures de proximité, il peut aller à leur rencontre sur des lieux identifiés comme lieux stratégiques de rencontre pour les jeunes, ce travail doit s'effectuer en lien avec les partenaires ayant le même type de démarche.

E. l'inscription dans le partenariat local

Le Poste AILE doit s'engager à développer un partenariat fort sur son territoire avec les principaux partenaires, clubs de prévention, poste de prévention jeunesse, missions locales, UTPAS, services municipaux, associations locales oeuvrant dans le domaine de la jeunesse.

Il s'inscrira de fait dans une recherche de coordination et de complémentarité avec ces professionnels au regard de la dynamique locale. Ce partenariat permet d'inscrire l'accompagnement individuel du jeune dans une logique de parcours mais également de définir des réponses globales afin de mieux répondre aux attentes et problématiques repérées. Le Poste AILE doit s'inscrire dans les réseaux partenariaux notamment dans le cadre de la Plateforme Jeunesse mise en place par les services du Département.

4. Les conditions d'exercice de la fonction

Son niveau de qualification professionnel est de niveau III :

- filière d'animation socio-culturelle : DEPJS, coordonnateur d'actions socio-culturelles
- filière travail social : assistant social, éducateur, conseiller
- filière universitaire en fonction d'une expérience avérée en relation directe avec les jeunes, par exemple : nouveau métier de la cité, licence d'intervention sociale, DUT carrière sociale, Master 1 et 2 stratégie de développement social...

Les connaissances et capacités associées :

Cf fiche de poste jointe au présent référentiel

5. le bilan d'activité et l'évaluation, les relations avec le Département

Voir plus haut sur l'évaluation du rapport jeunesse

Travailler de manière partenariale sur des outils d'évaluation et de bilan d'activités à partir des premiers travaux engagés par la FCSN.

6. L'instruction des demandes de création de postes

Les nouvelles demandes sont transmises à la Direction Enfance Famille et à la Fédération des Centres Sociaux du Nord. Un avis technique est demandé à la DTPAS, sur la base de cet avis, la demande est instruite par la DEF. Les demandes sont présentées en Comité Technique du Protocole qui fournit un avis qui est lui-même présenté aux élus départementaux pour décision.

Fiche de Poste de l'Animateur d'Insertion et de Lutte contre l'Exclusion

Quelques repères pour les responsables du centre social

Placé sous l'autorité hiérarchique du directeur centre social il assure l'élaboration et la mise en œuvre du projet Jeunesse :

Il accompagne collectivement ou individuellement les 16-25 ans dans l'acquisition de leur autonomie et peut développer, dans une perspective d'apprentissage et de développement de la citoyenneté, une action en direction des 11-16 ans.

Il exerce ses missions en lien étroit avec l'ensemble de l'équipe et des secteurs du centre social et dans le cadre d'un projet Jeunesse sur son territoire d'intervention.

Il réalise les dossiers d'habilitation, les dossiers de financement, ainsi que tout document administratif nécessaire au bon fonctionnement du projet Jeunesse.

Mission 1 : Elaboration mise en oeuvre et évaluation du projet jeunesse

- Participation au diagnostic local sur les enjeux « Jeunesse ».
- Elaboration des axes d'intervention à destinations des jeunes.
- Participation à l'évaluation de la mise en œuvre du projet et à l'évaluation de l'impact du projet Jeunesse sur le territoire
- Participation au espace de concertation / coordination entre les différents professionnels du centre social et entre les différents intervenants auprès de la Jeunesse sur le territoire.

Mission 2 : Accompagner collectivement ou individuellement les 16-25 ans dans l'acquisition de leur autonomie sociale et/ou professionnelle.

- Accompagne les 16-25 qui le souhaitent dans le cadre de leur accès à l'autonomie
- Veille à mettre en place les partenariats nécessaires à l'autonomie des 16-25 ans et à l'accès des 16-25 aux activités du centre social
- Assure la coordination et la mise en œuvre des actions collectives en direction des 16-25 ans
- Gère le planning des différentes activités du secteur 16-25, leur conception et leur réalisation.
- Veille à la circulation des informations orales et écrites.

Dans un objectif de prévention pour les 11-16 ans

- Met en place des activités ciblées vers des jeunes de 11-16 ans nécessitant, du point de vue de l'ensemble de l'équipe, un accompagnement éducatif spécifique
- Accompagne les transitions des plus jeunes vers les activités proposées dans le cadre du secteur 16-25 ans